

Deuxièmement, l'ensemble des cours de formation en établissement achetés par le gouvernement fédéral dans la province sont directement liés aux besoins quantifiables en main-d'oeuvre. Cette façon de procéder ne sert pas les intérêts des prestataires d'assurance-chômage, et certainement pas les intérêts des prestataires saisonniers et réguliers comme ceux qui oeuvrent dans le secteur de la pêche, des forêts et le secteur hospitalier.

Ce qu'il faut, ce sont des programmes souples qui permettront aux prestataires d'assurance-chômage de suivre des cours en vue d'acquérir des compétences et des connaissances de base et aussi des cours de formation de base, et de maintenir également le versement des prestations aux bénéficiaires qui suivent des cours à temps partiel.

Enfin, il est à noter que cette nouvelle initiative fédérale ne s'adresse pas aux personnes qui ont besoin de formation, mais qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage. De plus, et comme le problème se pose déjà avec la PE, l'achat de cours de formation au moyen de fonds provenant du compte d'assurance-chômage ne contribuera pas à améliorer la situation des chômeurs temporaires.

13. Le travail...

14. Le travail...

15. Le travail...

16. Le travail...

17. Le travail...

18. Le travail...

19. Le travail...

20. Le travail...

21. Le travail...

22. Le travail...

23. Le travail...

24. Le travail...

25. Le travail...

26. Le travail...

27. Le travail...

28. Le travail...

29. Le travail...

30. Le travail...

31. Le travail...

32. Le travail...

33. Le travail...

34. Le travail...

35. Le travail...

36. Le travail...

37. Le travail...

38. Le travail...

39. Le travail...

40. Le travail...

41. Le travail...

42. Le travail...

43. Le travail...

44. Le travail...

45. Le travail...

46. Le travail...

47. Le travail...

48. Le travail...

49. Le travail...

50. Le travail...

51. Le travail...

52. Le travail...

53. Le travail...

54. Le travail...

55. Le travail...

56. Le travail...

57. Le travail...

58. Le travail...

59. Le travail...

60. Le travail...

61. Le travail...

62. Le travail...

63. Le travail...

64. Le travail...

65. Le travail...

66. Le travail...

67. Le travail...

68. Le travail...

69. Le travail...

70. Le travail...

71. Le travail...

72. Le travail...

73. Le travail...

74. Le travail...

75. Le travail...

76. Le travail...

77. Le travail...

78. Le travail...

79. Le travail...

80. Le travail...

81. Le travail...

82. Le travail...

83. Le travail...

84. Le travail...

85. Le travail...

86. Le travail...

87. Le travail...

88. Le travail...

89. Le travail...

90. Le travail...

91. Le travail...

92. Le travail...

93. Le travail...

94. Le travail...

95. Le travail...

96. Le travail...

97. Le travail...

98. Le travail...

99. Le travail...

100. Le travail...